

CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPSAC

Séance du vendredi 27 avril 2026 - 19h00

PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/04/2026

Présents : Émeline GIAMBELLUCO, Charles WACHENHEIM, Sophie LE GAL, Carine LEBouc, Jean-Louis MERLE, Elodie BOURDOU, Jérôme FREDON, Christelle CHABROL, Christian PROVILLÉ, Isabelle LATHIERE, Yannick LONGERAS, Esther MARIS, Alain DUTHIER, Christelle RAMA

Absents : Alain LACAUD

Pouvoir (s) : Alain LACAUD a donné pouvoir à Charles WACHENHEIM

Secrétaire de séance : Charles WACHENHEIM

Présents : 14

Votants : 15

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal procède à la nomination de Monsieur Charly WACHENHEIM, secrétaire de séance.

Le procès-verbal du précédent conseil municipal est lu par Madame Le Maire. Il est adopté.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal transmis aux conseillers :

Ordre du jour :

1. CFU du budget principal - 2025
2. CFU du budget annexe de l'assainissement - 2025
3. CFU du budget annexe du Lot. St Roch - 2025
4. Affectation du résultat du budget principal
5. Affectation du résultat du budget annexe de l'assainissement
6. Affectation du résultat du budget annexe du Lot. St Roch
7. Vote du budget primitif 2026 – budget principal – M57

8. Vote du budget primitif 2026 – budget annexe de l'Assainissement – M49
9. Vote du budget primitif 2026 – budget annexe du Lotissement St Roch – M57
10. Nomenclature M57 – Détermination du plafond, en pourcentage, de l'autorisation donnée au Maire de réaliser des virements de crédits de chapitres à chapitres.
11. Vote du taux des taxes locales directes : taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie et taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants
12. Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026
13. Création d'un poste permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe principal à temps complet

Point n°1 : délibération : approbation du compte financier unique (CFU) 2025 du BUDGET PRINCIPAL

- Abstention : 0
- Contre : 0

Point n°2 : délibération : approbation du compte financier unique (CFU) 2025 du BUDGET annexe de l'assainissement

- Abstention : 0
- Contre : 0

Point n°3 : délibération : approbation du compte financier unique (CFU) 2025 du BUDGET annexe du Lotissement St Roch

- Abstention : 0
- Contre : 0

Point n°4 : délibération : affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 – budget principal

- Abstention : 0
- Contre : 0

Point n°5 : délibération : affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 – budget annexe de l'assainissement

- Abstention : 0
- Contre : 0

Point n°6 : délibération : affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 – budget lot St Roch

- Abstention : 0
- Contre : 0

Point n°7 : délibération : vote du budget primitif 2026 – budget principal – M57

La somme d'un million deux-cent trente-huit mille quatre cent dix-huit euros et deux centimes (1 238 418,02 €) tant en dépenses qu'en recettes de Fonctionnement.

La somme d'un million cent soixante-seize mille trois cent soixante-deux euros et vingt-deux centimes (1 176 362,22 €) tant en dépenses qu'en recettes d'Investissement.

Ce budget reste prévisionnel. Une nouvelle session sera organisée afin de réfléchir à la réorientation du projet de Champsac. Des interrogations subsistent quant au montant des travaux. Le reste à charge pour la commune s'élève à 250 k€, soit l'équivalent de deux années d'investissement.

Immobilier - Financement

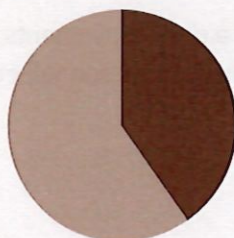
BESOINS

HT	k€
Achat du bâtiment 2025	175
Petits travaux 2025	16
Travaux 2026	350
Honoraires architectes 2026	38
Frais d'études 2025/2026	9
Travaux régie 2026	20
Total	608

RESSOURCES

HT	k€	
Etat Fond de convivialité	8	
Etat DETR Phase 1 - 2025	75	
Etat DETR Phase 2 - 2026	75	
Région	100	
Fonds européens	109	
Total subventions	367	60%
Fonds propre	241	40%
Total	608	

- Au budget 2026, il est inscrit 420 k€, car le budget communal se présente en TTC.
- Nous récupérons un équivalent TVA, appelé FCTVA à 2 ans.
- En synthèse, ce que coulera le projet à la commune est 241k€



- Fonds propres
incluant l'emprunt déjà contracté de 127k€
- Subventions

Il est souhaité de retravailler ce projet de manière collective. Une inquiétude demeure quant à sa capacité à mobiliser une part trop importante des ressources financières de la commune, au regard d'autres projets en cours, notamment celui de l'école et celui de l'assainissement.

Une réunion réunissant l'ensemble des conseillers est à nouveau fixée au 11 mai à 18h.

- Abstention : 0
- Contre : 0

Concernant les votes pour les subventions des associations :

- ❖ Comité des fêtes : une subvention de 2 000 euros a été votée pour une location de chapiteau pour 400 personnes à l'occasion de la fête de la bière.
 - Abstention : 0
 - Contre : 0
- ❖ Jeunesses musicale passage de 80 euros à 100 euros.
 - Abstention : 0

Procès-verbal - Conseil Municipal du 27 avril 2026

- Contre : 0

Toutes les autres associations ont les mêmes subventions que les années précédentes.

Point n°8 : délibération : vote du budget annexe de l'assainissement 2026 – M49

La somme de vingt-huit mille sept cent quarante-deux euros (28 742,00 €) tant en dépenses qu'en recettes de Fonctionnement.

La somme de cent quatorze mille cinq cent quarante euros *et soixante-dix-huit centimes* (114 540,78 €) tant en dépenses qu'en recettes d'Investissement.

- Abstention : 0
- Contre : 0

Point n°9 : délibération : vote du budget annexe du Lotissement St Roch – M57

La somme de vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-sept euros *et soixante et un centimes* (27 487,61 €) tant en dépenses qu'en recettes de Fonctionnement.

La somme de vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-six euros *et soixante et un centimes* (27 486,61 €) tant en dépenses qu'en recettes d'Investissement.

- Abstention : 0
- Contre : 0

Point n°10 : délibération : nomenclature M57 – Détermination du plafond, en pourcentage, de l'autorisation donnée au Maire de réaliser des virements de crédits de chapitres à chapitres

AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.50 % des dépenses réelles de chacune des sections.

- Abstention : 0
- Contre : 0

Point n°11 : délibération : vote du taux des taxes locales directes : taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie et taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants

Le taux de la taxe foncière bâtie à 41,37%.

Le taux de la taxe foncière non bâtie à 83,97%.

Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants à 17,06 %.

Pas d'augmentation des taxes locales.

- Abstention : 0
- Contre : 0

Point n°12 : délibération : renouvellement de la commission communale des impôts directs

Des personnes de la commune qui doivent se réunir une fois par ans pour la commission des impôts.

Une liste de six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants est dressée, en nombre double, soit 24, par le conseil municipal dont 12 seront désignés par la Direction Générale des Finances Publiques du Limousin.

Après avoir délibéré, le conseil municipal **PROPOSE** la liste jointe en annexe.

- Abstention : 0
- Contre : 0

Point n° 13 : délibération : création d'un poste permanent d'adjoint principal de 2^{ème} classe à temps complet

L'agent est recruté en tant que contractuel de droit public pour une durée d'un an, puis titularisé à l'issue de cette période, avec un classement à un échelon prenant en compte les antériorités. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'assistant gestionnaire comptable au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des **Adjoint administratifs** à raison de 35/35^{ème} et d'autoriser Madame le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

- Abstention : 0
- Contre : 0

Échanges divers - Le projet Chapelle Saint Roch :

- ▶ Re demander une mise à jour du devis ; fermer le kiosque par les agents communaux.
- ▶ SEHV – devis pour un éclairage guinguette (un pilier avec des poteaux)
- ▶ Comptes rendus de la commission des Aînés & des Anciens | Animations :
- ▶ Format du repas des anciens | Format innovant avec une animation musicale, validée date du **samedi 16 Janvier**.
- ▶ Course de vélo | Elodie valide auprès du club de Rochechouart -> le **dimanche 21 Mars 2027** auprès du club de course – la commune s'engage sur un budget de 1 500 euros.
- ▶ Fête des voisins : prévue le 12 septembre. Il convient de valider que cette date ne chevauche pas d'autres événements organisés sur la commune.

XXXXXXXXXXXXXXXX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h19.

Le secrétaire de séance,



Le maire,

